

Comment remplir une demande dans le cadre de l'intervention « Restructuration et conversion des vignobles »

Автор(и): Растителна защита

Дата: 12.11.2023 Брой: 11/2023



Le Fonds d'État « Agriculture » (SFA) a publié des instructions pour remplir et soumettre une demande de soutien dans le cadre de l'intervention « Restructuration et conversion des vignobles », en lien avec l'appel lancé le 16 octobre 2023, conformément à l'art. 5, paragraphe 1 de l'Ordonnance n° 14 du 11.09.2023 relative aux conditions et procédures d'octroi d'aides financières dans le cadre des interventions du secteur vitivinicole, incluses dans le Plan stratégique pour le développement de l'agriculture et des zones rurales pour la période 2023-2027.

Le budget alloué à cette intervention pour cet appel spécifique s'élève à 21 322 171,03 BGN.

La demande peut être finalisée après saisie des données du Registre des vignobles, ce qui sera possible à un stade ultérieur. Le SFA informera les demandeurs en temps utile du moment où ils pourront finaliser leurs demandes.

Les demandeurs pour les interventions du secteur vitivinicole doivent soumettre leurs documents de demande d'aide financière exclusivement via le Système de services électroniques (ESS) en utilisant une signature électronique qualifiée (SEQ).

À l'adresse suivante <https://seu.dfz.bg/drupal/> , il est possible de remplir la demande de soutien dans le cadre de l'intervention, ainsi que de consulter les instructions correspondantes.

Pour toute question ou clarification supplémentaire lors du remplissage de la demande, les demandeurs peuvent contacter les experts du département « Vin, Promotions et Licences » aux numéros de téléphone suivants : 02/81 87 624 ; 02/81 87 361 ou par e-mail : wine@dfz.bg.

Le délai de soumission des demandes dans le cadre de l'intervention « Restructuration et conversion des vignobles » du Plan stratégique pour le développement de l'agriculture et des zones rurales pour la période 2023-2027 a été prolongé jusqu'au 30 novembre 2023.

La possibilité de candidater dans le cadre de l'intervention pour l'activité « Achat de vendangeuses, d'équipements remorqués pour l'entretien des vignobles et d'autres machines de surveillance et de culture qui ne sont pas des moyens de transport » est supprimée.

Ces modifications sont entrées en vigueur le 07.11.2023 avec la modification de l'Ordonnance n° 14 de 2023 relative aux conditions et procédures d'octroi d'aides financières dans le cadre des interventions du secteur vitivinicole, incluses dans le Plan stratégique pour le développement de l'agriculture et des zones rurales pour la période 2023-2027.

La soumission des demandes dans le cadre de l'intervention « Restructuration et conversion des vignobles » s'effectue via le Système de services électroniques du Fonds d'État « Agriculture ».